

Pôle Direction Générale des Services

Affaire suivie par : Valérie SENGER
Mail : secretariat@pleurtuit.com
Ligne directe : 02 99 88 76 70

Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux

Nos réf. : CD/VS/ 031_2024
Objet : Convocation Conseil Municipal

Le 13 février 2024,

Monsieur, Madame,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Mardi 20 février 2024 à 19h30
A la Salle Rance et Frémur
Rue Saint-Exupéry

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2023
- 2- Centre Communal d'action Sociale (CCAS) – élection des membres du conseil d'administration suite à la démission d'une administratrice élue
- 3- Syndicat Intercommunal d'Assainissement Pleurtuit – Le Minihic sur Rance – Langrolay sur Rance – La Richardais (SIAPLLL) - désignation d'un nouveau délégué suppléant suite à démission
- 4- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche de la Rance (SIERG) - désignation d'un nouveau délégué suppléant suite à démission
- 5- Modification des membres des commissions municipales permanentes
- 6- Débat d'orientation budgétaire 2024 – budget principal et budgets rattachés
- 7- ZAC de l'aéroport – convention de participation des constructeurs
- 8- Activités artistiques – organisation d'un stage de théâtre – fixation des tarifs
- 9- Espace Delta – soirée théâtre avec le Cercle d'Émeraude – tarif et convention de partenariat

- 10- Personnel communal - recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
- 11- Personnel communal - recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité
- 12- Personnel communal - suppression de postes – mise à jour du tableau des effectifs
- 13- Personnel communal - création d'un emploi permanent à temps complet d'agent des espaces verts (annule et remplace la délibération n°2007-008 du 25/09/2007)
- 14- Personnel communal - communication du rapport social unique pour l'année 2022 (RSU 2022)
- 15- Plan Local de l'Urbanisme (PLU) – modification n°1 – ouverture à l'urbanisation
- 16- Exclusion du champ d'application du droit de préemption du lotissement « Le Moulin de Richebois »
- 17- Dénomination des voies internes au lotissement « le Moulin de Richebois » (annule et remplace la délibération n° 2023-151)
- 18- Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 19- Information : Décisions du Maire
- 20- Information : états récapitulatifs des renoncations à exercer le droit de préemption urbain (DIA)

Comptant sur votre présence, Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,
Sophie BÉZIER